

LA PRIÈRE EUCHARISTIQUE
ET L'ART DE CÉLÉBRER :
QU'APPORTE LE CHANT
DE LA PRIÈRE EUCHARISTIQUE ?

Olivier Quenardel, ocsa

Dans son livre *L'amour des lettres et le désir de Dieu*, qui est devenu un classique de la littérature monastique, Dom Jean Leclercq présente la liturgie comme « la synthèse des arts ». Célébrer quelqu'un, ou célébrer un anniversaire, indépendamment de toute coloration religieuse, requiert un minimum de préparation, d'application et, n'ayons pas peur de le dire, de beauté. Toute célébration fait appel à de la beauté, et donc à la dimension artistique présente en toute personne humaine.

Célébrer Dieu et son alliance avec l'humanité en est l'expression la plus haute. La liturgie, bien comprise et bien célébrée, devrait en être le signe le plus manifeste. Cette étude se propose de le montrer à partir d'un moment particulier de la liturgie, la prière eucharistique, et à partir d'un art particulier, le chant. En interrogeant successivement la Parole de Dieu et la Tradition de l'Église, nous pourrions y déceler un projet que l'on pourrait qualifier « projet d'enchantement », qui explique pourquoi l'Église a toujours été soucieuse non seulement d'annoncer le mystère de la foi, mais de le célébrer en chantant. La prière eucharistique nous plonge au cœur de ce projet devenu réalité. Avec son dialogue initial, le chant de la Préface qui introduit au *Sanctus*, le récitatif de la consécration qui débouche sur l'acclamation pascale de l'assemblée, et enfin la doxologie finale couronnée par l'*Amen* le plus

important et le plus solennel de toute la liturgie de l'Église, nous gravissons les marches qui conduisent à la Table Sainte où le Pain de la Vie et le Vin du Royaume éternel sont donnés gracieusement à tous les enfants de Dieu.

L'Apocalypse :

Le projet de Dieu comme projet d'enchantement

S'il n'est guère recommandable, quand on aborde un livre, de commencer par la fin, la Bible, fait exception. Bien sûr, on peut lire les livres de l'Ancien Testament sans se référer au Nouveau Testament, mais le chrétien sait qu'il n'est pas possible d'obtenir une intelligence vraiment profonde de l'Ancien Testament sans le lire à la lumière du Nouveau. Il pressent même qu'il y a un sens dans la façon dont les livres du Nouveau Testament s'appellent et se succèdent les uns aux autres : les Évangiles se déploient en quelque sorte dans les Actes des Apôtres et les Épîtres, et s'achèvent dans l'Apocalypse qui nous livre pour ainsi dire le dernier mot de Dieu sur lui-même et sur l'humanité, le mot de la fin. « Je suis l'Alpha et l'Oméga, le Premier et le Dernier, le commencement et la fin » (Ap 22, 13). C'est la raison pour laquelle le chrétien, homme de la « fin » par excellence, puisqu'il a été baptisé en celui qui est la « fin » de toutes choses – leur aboutissement, leur accomplissement, leur couronnement : Jésus-Christ –, peut à juste titre commencer par interroger l'Apocalypse pour y déceler l'ultime projet de Dieu et, à partir de là, remonter toute l'Histoire du salut en y découvrant l'admirable pédagogie de l'Amour.

Celui qui lit sérieusement l'Apocalypse est vite frappé par l'importance donnée aux liturgies célébrées en l'honneur de Dieu et de l'Agneau. Le combat eschatologique ne saurait se réaliser sans l'accompagnement de ces chants de victoire soutenus par les harpes du ciel. Au chapitre 4, cette grandiose liturgie se présente d'abord comme une reddition de la gloire due au Dieu Saint par les quatre Vivants et les vingt-quatre

anciens. Elle se poursuit au chapitre 5 sous la forme d'un « cantique nouveau » (5, 9) que les hommes de toute tribu, langue, peuple et nation, chantent à celui qui siège sur le trône et à l'Agneau, auteur de leur salut, et cela dans le cadre d'une création où tout ce qui vit et respire proclame la louange de Dieu. Les chapitres suivants précisent qu'il s'agit d'une « foule immense, impossible à dénombrer » (7, 9), sinon par le chiffre de cent quarante-quatre mille qui symbolise la plénitude du Peuple de Dieu (7, 4). Ceux qui la composent viennent de la « grande épreuve » (7, 14) ; ils ont été « rachetés » par le sang de l'Agneau (14, 4), et la rumeur de leur alléluia, semblable au « grondement de puissants tonnerres », n'est autre que la voix de l'Épouse qui exulte au festin des noces de l'Agneau (19, 6-9). Il apparaît ainsi clairement que la situation finale de l'humanité devant Dieu est celle de l'*Ecclesia*, c'est-à-dire de l'Épouse devenue « louange de gloire » dans la Pâque de l'Agneau. Je ne peux m'empêcher de mentionner ici Élisabeth de la Trinité, du diocèse de Dijon, qui vient d'être canonisée. Elle avait parfaitement compris cela en découvrant son nom dans la Parole de Dieu : *Laudem gloriae* (Ep 1, 6), « Louange de gloire », et sa vie en a été toute irradiée. On ne saurait trop insister sur le fait que, dans l'Apocalypse, cette ultime louange de gloire s'exprime en un « chant », appelé plusieurs fois « chant nouveau » (5, 9 ; 14, 3), qui est accompagné par des joueurs de harpes (5, 8 ; 14, 2 ; 15, 2), ce qui n'est pas sans rappeler la symphonie concertante des derniers chants du Psautier (Ps 148 – 150).

Il importe donc de prendre conscience qu'au terme de la Révélation biblique, dans ce livre de l'Apocalypse, Dieu voit toute l'humanité en acte de chant et de musique devant lui. Il la voit parvenue à sa dignité et à sa splendeur d'Épouse, chantant devant son trône le cantique de l'Agneau. Et ce que Dieu voit, c'est aussi ce qu'il veut et ce qu'il fait. C'est la raison pour laquelle on peut parler du projet de Dieu comme d'un « projet d'enchantement » : enchantement de face à face – Dieu devant l'humanité et l'humanité devant

Dieu – qui devient au chapitre 21 de l'Apocalypse enchantement de communion : Dieu au cœur de l'Épouse pour l'illuminer de l'intérieur, accomplissant ainsi les prophéties les plus bouleversantes de l'Ancien Testament où le Seigneur se présente au milieu de son peuple, au cœur de la Fille de Sion, et au centre de la Cité Sainte pour y prendre sa joie en la comblant de joie (Is 12, 1-6 ; So 3, 9-20 ; Za 2, 14). Tous ces oracles annoncent un bouleversement de l'être, une absolue décentration du moi par rapport au Toi. Pareille entreprise ne peut se réaliser qu'avec l'intervention de Dieu. À lui seul appartient d'inventer le chemin qui ramènera la création entière au centre d'elle-même, au cœur d'elle-même pour qu'elle se découvre enchantée de l'intérieur par le propre chant de Dieu, ce « chant nouveau » dont parle l'Apocalypse, qui a été annoncé par la Loi, les Prophètes et les Psaumes. Ce chant n'est pas celui de l'homme. L'Apocalypse nous dit qu'il est le « cantique de Moïse et de l'Agneau » (15, 3), montrant bien de la sorte qu'il s'agit d'un chant reçu et transmis, d'un chant que l'homme ne peut apprendre qu'en suivant l'Agneau partout où il va (14, 4). C'est ce chant que Dieu attend de l'homme, le seul qu'il agrée, le seul qu'il comprend, le seul qui l'enchant, parce qu'il est le chant de son Fils bien-aimé, Jésus Christ, « discerné dès avant la fondation du monde » (1P 1, 19) pour être l'Agneau debout sur la montagne de Sion (14, 1), entouré de la foule immense des rachetés qui rendent au Père tout honneur et toute gloire pour les siècles des siècles.

Un dernier point doit être mentionné concernant cet enchantement apocalyptique : la foule immense qui chante le cantique de l'Agneau, soutenu par les joueurs de harpe, n'est pas présentée seulement sous les traits d'une Épouse resplendissante de gloire, elle a aussi la figure d'une « Royauté de prêtres » (5, 10 ; 20, 6) rendant à Dieu le culte qui lui est dû. C'est dire qu'au terme, dans l'eschatologie, la dimension chrétienne qui apparaît avec le plus d'évidence n'est pas le caractère prophétique du baptisé – « les prophéties, dit

saint Paul, elles disparaîtront » (1Co 13, 8) – ni même son caractère royal, encore que celui-ci soit nettement souligné dans l'Apocalypse, mais bien le caractère éminemment sacerdotal de ceux que l'Agneau a rachetés pour qu'ils rendent « par lui, avec lui et en lui, dans l'unité du Saint-Esprit, tout honneur et toute gloire » à Dieu, le Père Tout-Puissant. Ceci ne devrait pas nous étonner, car l'homme-devant-Dieu n'a pas à jouer au prophète ou au roi. S'il siège sur un trône et reçoit la couronne de gloire, ce ne peut être que comme prêtre du Très-Haut, par l'entremise du seul Grand Prêtre dont le chant sacrificiel soit agréable à Dieu.

La Constitution de Vatican II sur la Sainte Liturgie : *L'Église au service du projet d'enchantement*

On peut dire que l'œuvre du Concile Vatican II repose sur quatre textes fondamentaux : la Constitution sur la Révélation (*Dei Verbum*), révélation à partir de laquelle l'Église se définit elle-même (*Constitution Lumen Gentium*) par rapport au monde (*Constitution Gaudium et spes*) et par rapport à Dieu (*Constitution Sacrosanctum Concilium*). Tous les autres textes conciliaires se rattachent, d'une façon ou d'une autre, à ces quatre piliers. Or, il est intéressant de constater que le premier grand texte promulgué par Vatican II a été la Constitution sur la Sainte Liturgie (*Sacrosanctum Concilium*).

Avant de s'accorder sur des questions, si brûlantes soient-elles, de pastorale et d'organisation ecclésiale, les Pères du Concile se sont mis d'accord sur la source et le sommet de la vie de l'Église, son but, son projet final, pourrait-on dire, c'est-à-dire la liturgie qu'ils définissent comme « l'action sacrée par excellence dont nulle autre action de l'Église ne peut atteindre l'efficacité au même titre et au même degré » (SC 7). Quoi qu'il en soit de l'intention des Pères conciliaires de commencer ou non par mettre au point un document sur la liturgie, ce que je veux retenir ici, c'est leur souci de

viser la fin de toute l'activité ecclésiale pour y ordonner et y soumettre la multiplicité des labeurs apostoliques. Cette « fin », ce but, ils l'ont clairement énoncé dans la Constitution sur la Sainte Liturgie : après avoir remarqué que « la liturgie ne remplit pas toute l'activité de l'Église ; car, avant que les hommes puissent accéder à la liturgie, il est nécessaire qu'ils soient appelés à la foi et à la conversion » (SC 9), nous lisons que « la liturgie est le sommet auquel tend l'action de l'Église, et en même temps la source d'où découle toute sa vertu. Car les labeurs apostoliques visent à ce que tous, devenus enfants de Dieu par la foi et le baptême, se rassemblent, louent Dieu au milieu de l'Église, participent au sacrifice et mangent la Cène du Seigneur » (SC 10).

À ces affirmations concernant la « fin » de toute l'activité ecclésiale, la même Constitution en joint d'autres où se précise l'expression de cette « fin », en particulier les § 8, 83 et 84. Citons-les dans leur intégralité :

Dans la liturgie terrestre nous participons par un avant-goût à cette liturgie céleste qui se célèbre dans la sainte cité de Jérusalem à laquelle nous tendons comme des voyageurs, où le Christ siège à la droite de Dieu, comme ministre du sanctuaire et du vrai tabernacle ; **nous chantons au Seigneur l'hymne de gloire** ; en vénérant la mémoire des saints, nous espérons partager leur société ; nous attendons comme Sauveur notre Seigneur Jésus Christ, jusqu'à ce que lui-même se manifeste, lui qui est notre vie, et alors nous serons manifestés avec lui dans la gloire (§ 8).

De ce paragraphe, qui est, notons-le, l'un des premiers de la Constitution qui en compte 130, il ressort que c'est par le chant que l'Église, dans ses assemblées liturgiques, exprime sa marche vers les sommets. Le chrétien est un marcheur, un voyageur en tension eschatologique, et quand il marche, il chante. « On n'arrête pas l'homme qui chante ! » disait Charles Péguy. Mot repris par Joseph Samson, faisant

écho à la fameuse exhortation de saint Augustin : « Chante, et marche ! »

Le paragraphe 83 de la Constitution va nettement plus loin. Il ne s'agit plus seulement d'être un voyageur qui chante, il s'agit du chant lui-même et de sa nature :

Le Souverain Prêtre de la Nouvelle et Éternelle Alliance, le Christ Jésus, prenant la nature humaine, a introduit dans notre exil terrestre cet hymne qui se chante éternellement dans les demeures célestes. Il s'adjoint toute la communauté des hommes et se l'associe dans ce cantique de louange (§ 83).

Autrement dit, le grand chantre qui transforme l'Église en une splendide chorale de louange à la gloire de Dieu, c'est le Christ Jésus, présenté ici comme « le Souverain Prêtre de la nouvelle et éternelle Alliance ». Par son incarnation, « il a introduit dans notre exil terrestre l'hymne qui se chante éternellement dans les demeures célestes ». Voilà comment se réalisent les prémices de l'enchantement du monde : par l'incarnation du Verbe ! La nature humaine de Jésus Christ est l'instrument de musique dont Dieu se sert pour nous faire entendre le chant de son amour et y associer toute la communauté des hommes.

Le paragraphe suivant de la Constitution prolonge et complète celui que nous venons d'entendre :

L'office divin, d'après l'antique tradition chrétienne, est constitué de telle sorte que tout le déroulement du jour et de la nuit soit consacré par la louange de Dieu. Lorsque cet **admirable cantique de louange** est accompli selon la règle par les prêtres ou par d'autres, députés à cela par institution de l'Église, ou par les fidèles priant avec le prêtre selon la formule approuvée, alors c'est vraiment la voix de l'Épouse elle-même qui s'adresse à son Époux ; et mieux encore, c'est la prière du Christ que celui-ci, avec son Corps, présente au Père (§ 84).

Notons que ce qui était présenté dans le paragraphe précédent comme l'hymne céleste introduit par le Christ dans notre exil terrestre devient ici « l'admirable cantique de louange » que l'Église, Épouse du Christ, adresse à son Époux ou mieux encore, comme il est dit aussi, « la prière du Christ que celui-ci, avec son Corps, présente au Père ».

Il faudrait aussi pouvoir relire tout le chapitre VI de la Constitution qui traite de « la musique sacrée ». Il ne comporte pas moins de 10 paragraphes dont le premier donne le ton :

La tradition musicale de l'Église universelle a créé un trésor d'une valeur inestimable qui l'emporte sur les autres arts, du fait surtout que, chant sacré lié aux paroles, il fait partie nécessaire ou intégrante de la liturgie solennelle (§ 112).

À juste titre, la Constitution insiste pour que la musique sacrée soit en étroite connexion avec l'action liturgique, ce qui suppose non seulement qu'une authentique formation liturgique soit assurée dans les séminaires et les maisons religieuses, mais que les musiciens, les chanteurs, et les compositeurs eux aussi soient pénétrés d'esprit chrétien et dotés d'un véritable sens liturgique (§ 115 et 121).

Notons que les Pères conciliaires reconnaissent « dans le chant grégorien le chant propre de la liturgie romaine » qui inclut aussi d'autres genres de musique sacrée, et surtout la polyphonie, « pourvu qu'ils s'accordent avec l'esprit de l'action liturgique » (§ 116).

Quant aux instruments de musique eux-mêmes, un seul est mentionné – qui n'exclut pas les autres dès lors qu'ils sont « adaptés à un usage sacré, s'accordent à la dignité du temple, et favorisent l'édification des fidèles » –, c'est « l'orgue à tuyaux », hautement estimé dans l'Église latine, et considéré « comme l'instrument traditionnel dont le son peut ajouter un éclat admirable aux cérémonies de l'Église et élever puissamment les âmes vers Dieu et le ciel » (§ 120).

De l'ensemble des affirmations, je voudrais relever plusieurs points qui font apparaître la consonance de la Constitution sur la Liturgie de Vatican II avec l'Apocalypse dont j'ai parlé tout à l'heure. Il y a d'abord l'insistance extrêmement frappante qui fait du « chant » l'expression dernière de la gloire que l'Époux et l'Épouse, le Christ et l'Église, rendent au Père éternel. Quant à la question de savoir qui chante et à qui, il est clairement affirmé que c'est « toute la communauté des hommes » qui est appelée à se joindre au « cantique de louange » introduit par le Christ dans notre exil terrestre (§ 83), exactement comme dans l'Apocalypse ce sont les hommes de toute tribu, langue, peuple et nation, qui sont appelés à chanter le cantique nouveau.

Par ailleurs, il n'y a pas d'équivoque quant à l'origine de ce chant : de même que l'Apocalypse le présente comme un chant reçu de Dieu et transmis par les prophètes – c'est le « cantique de Moïse et de l'Agneau » (Ap 15, 3) – de même Vatican II déclare que c'est « le Souverain Prêtre de la Nouvelle et Éternelle Alliance, le Christ Jésus, prenant la nature humaine », qui a introduit ce chant dans notre exil terrestre (SC 83). Le Christ est donc présenté comme le « Souverain Prêtre », et au § 84 comme l'Époux de l'Église, ce qui évoque manifestement ici encore la présentation apocalyptique de cette « royauté de prêtres » parvenue à la dignité d'Épouse de l'Agneau qui, jour et nuit, présente au Père l'« admirable cantique de louange » qui n'est autre que « la prière du Christ » (SC 84). À la « fin », par conséquent, les dimensions prophétique et royale de l'Église s'estompent, ou mieux, s'accomplissent dans la pleine réalisation de sa dimension sacerdotale. L'Homme Parfait, l'homme accompli, n'a plus de parole pour l'homme – ceci n'aurait aucun sens –, il n'a de parole que pour Dieu, il est totalement associé au propre chant de Dieu, Christ, en qui s'est accompli une fois pour toutes « l'enchantement du monde » voulu par le Père. Et bien sûr, cette incorporation au Christ ne peut se faire sans l'envoi de l'Esprit, ce qui veut dire, en ces temps qui sont les

derniers, que le « chant nouveau » est autant le cantique de l'Agneau que celui de la Colombe.

En s'appuyant sur de telles considérations, on pourrait dire que la Constitution sur la Sainte Liturgie occupe, dans l'œuvre de Vatican II, une position comparable à celle de l'Apocalypse dans la Sainte Écriture. De même que l'Apocalypse est au commencement et à la fin de toute la révélation de Dieu, de même la liturgie de l'Église est au commencement et à la fin de toute sa mission dans le monde qui peut être comprise comme un splendide projet d'enchantement.

Le chant de la prière eucharistique : *L'enchantement du monde réalisé*

Les réflexions précédentes nous conduisent presque directement à la prière eucharistique, célébration par excellence des merveilles de Dieu signifiées, réalisées et actualisées dans l'Alliance nouvelle et éternelle dont le Christ nous a demandé de faire mémoire. Mon propos s'appuiera ici très largement sur quelques pages d'Olivier Manaud qui me semblent particulièrement fécondes pour nous convaincre que « la musique liturgique édifie l'Église¹ ».

Je me dois cependant de rendre justice à l'auteur en disant que l'objet de son livre, qui reprend et complète la thèse de doctorat qu'il a soutenue à l'Institut Catholique de Paris, n'est pas d'étudier la relation du chant avec la prière eucharistique, mais de mettre en valeur la relation triangulaire qui existe entre *l'ecclēsia*-assemblée, la musique liturgique, et *l'ecclēsia*-bâtiment, et comment ces relations, prises deux à deux, jouent l'une sur l'autre et contribuent à l'édification des trois. Cela dit, son étude est menée avec tant d'à-propos et de finesse qu'on y trouve de larges développements sur le sujet qui nous occupe.

1. Olivier MANAUD, *La musique liturgique édifie l'Église*, Téqui 2013.

Le récit de la Pentecôte, tel qu'on le trouve en Actes 2, 1-4, est au fondement de sa réflexion. Dans le fameux « bruit venu du ciel » – en grec « écho » – alors que « tous se trouvaient ensemble dans un même lieu », il découvre le lieu originel qui lui permet de dire que :

La liturgie est cet écho-système pentecostal, où l'assemblée est réunie dans un même lieu, où la musique et les chants font retentir l'« écho » de la Parole de Dieu « qui brûle comme un feu » (Jr 23, 29), introduisant ce silence sacré qui permet de l'écouter. La liturgie de l'Église est donc, en quelque sorte, le prolongement sacramentel non seulement du mystère pascal, mais aussi de la Pentecôte, qui lui est étroitement associée. Les actes de chant, dans l'espace de résonance de l'édifice, participent particulièrement à l'aspect pneumatologique et épiclestique de la liturgie. Ils apportent cette composante de joie [...] qui est une des caractéristiques fondamentales du fruit de l'Esprit, dont parle saint Paul².

Assez vite, la nécessité fondamentale des actes de chant a été reconnue par les Pères. Que l'on songe à ce qu'en disent saint Ambroise et saint Augustin, et en Orient saint Jean Chrysostome ! C'est un fait reconnu : la musique touche les âmes, et le chant plus encore que la musique, ce qui fait dire à Olivier Manaud, prenant acte des résonances émotionnelles en liturgie, spécialement eu égard au surgissement des larmes :

Le chant liturgique est la voie royale qui permet de se laisser saisir par la componction, cet ébranlement béni qui agit en profondeur et qui simultanément génère la douceur des larmes... Ce don est un cadeau venu du ciel. Il ne survient pas de manière systématique. On l'attend, mais on ne sait pas quand il va fleurir. On l'attend comme une bien-

2. *Op. cit.*, p. 331-332.

faisante rosée. Un peu comme les disciples qui attendaient l'événement de la Pentecôte et le don de l'Esprit Saint sans connaître exactement le jour ni l'heure. C'est le Seigneur qui en a l'initiative. L'expérience de ce jaillissement a lieu au cœur de la prière personnelle ou communautaire, et de manière particulière au cours de la liturgie eucharistique³.

Mais ce ne sont là que les prémisses d'une longue réflexion qui permet à l'auteur d'en venir à des affirmations plus fortes comme celle-ci :

La fonction de la musique en liturgie n'est pas du tout du registre de l'ornementation, mais fait partie intégrante du culte chrétien depuis toujours⁴.

Il en arrive alors aux pages les plus marquantes de son livre pour le sujet qui nous intéresse. En partant de la sacramentalité de l'*Ecclesia*, il en vient à celle de la musique liturgique dont il examine les conditions de sacramentalité et de sainteté, puis le *munus ministeriale* de la musique, et enfin « la vie chrétienne exprimée dans le chant de l'Amen et de l'Alléluia ». Je voudrais citer ici de larges extraits de ses propos, et d'abord sa découverte du « rapport très étroit entre le *munus ministeriale ecclesiae* et le *munus ministeriale musicae sacrae* :

Lorsque, dans la liturgie, l'*ecclesia*-assemblée chante d'un seul chœur et d'un seul cœur, c'est l'Église tout entière qui offre le sacrifice de louange, unie à l'unique sacrifice du Christ. Il arrive cependant que certains actes de musique ou de chant soient portés uniquement par des solistes (chantres ou instrumentistes) mais ils le font alors au nom de l'*ecclesia* tout entière. Le *munus ministeriale* de la musique concerne aussi les actes solistes ou ceux de l'assemblée. Cette fonction ministérielle, comme le qualifie

3. *Op. cit.*, p. 340-341.

4. *Op. cit.*, p. 457.

le Concile Vatican II (SC 112), ne relève pas d'un ministère particulier personnel, mais relève du sacerdoce commun des baptisés. Il s'applique aussi bien aux ministres ordonnés qu'aux fidèles laïques. Il relève du mystère de l'*ecclesia* dans sa participation sponsale à l'œuvre de salut du Christ dans l'action liturgique. Cette expression, unique dans le texte conciliaire, témoigne d'une quasi-personnification de la musique liturgique qui est portée par l'*ecclesia*. Le concile ne parle pas du *munus ministeriale* de l'assemblée liturgique dans son acte de chant, mais fait un raccourci en l'attribuant à la musique elle-même. Voilà une affirmation très forte, qui souligne l'importance liturgique fondamentale de la musique au cœur de l'*ecclesia*. Il existe donc une sorte de rapport très étroit entre le *munus ministeriale ecclesiae* et le *munus ministeriale musicae sacrae* : c'est ce que l'on constate lorsqu'on lit en parallèle SC n° 7 et SC n° 112 [...].

Et ce qui est dit de la liturgie en général vaut pour la musique liturgique et pour l'*ecclesia*-assemblée qui en est l'interprète. Ainsi l'acte de chant dans la liturgie est considéré comme participation à l'exercice de la fonction sacerdotale du Christ qui offre l'unique sacrifice de louange au Père⁵.

Forts de l'ensemble de ces réflexions, nous pouvons mieux saisir l'apport du chant à la prière eucharistique. Nous l'avons dit, et il faut le redire : le chant, comme la musique, n'est pas du tout du registre de l'ornementation, mais fait partie du culte chrétien depuis toujours. Chanter dit plus que parler⁶. Chanter la prière eucharistique, ce n'est certes pas ajouter quoi que ce soit au mystère de la foi, mais nous « rapprocher de Dieu » comme l'affirme justement la quatrième préface commune du Missel Romain :

5. *Op. cit.*, p. 460-461.

6. Albert GERHARDS, « Un chant dit plus que des paroles », dans *LMD* 199, 1994/3, p. 37-51.

Tu n'as pas besoin de notre louange, et pourtant c'est toi qui nous inspires de te rendre grâce : nos chants n'ajoutent rien à ce que tu es, mais ils nous rapprochent de toi, par le Christ, notre Seigneur.

Osons ici faire une comparaison entre le chant de la prière eucharistique et la vie religieuse dans l'Église. Personne ne dira que la prière eucharistique est invalide si elle n'est pas chantée. Personne non plus ne dira qu'une assemblée de baptisés n'est pas chrétienne si l'on ne compte parmi ses membres des religieux ou des religieuses. Et pourtant qui oserait dire que chanter le *Sanctus* avec les anges et tous les saints importe peu à la prière de l'Église, ou que la vie religieuse lui est indifférente ? Chant et vie religieuse sont un surcroît dans la vie de l'Église. Un surcroît qui n'est ni de l'ordre de la quantité, ni de l'ordre de la qualité, ni non plus de l'ordre de la sainteté, mais de l'ordre de l'absolue gratuité qui fait la joie du monde nouveau vers lequel nous tendons comme des voyageurs, et que nous habitons déjà par la foi, l'espérance, et la charité. Or Jésus nous a dit que, sur cette terre nouvelle et sous ce ciel nouveau, on ne se marie plus, et l'Apocalypse affirme que la foule immense qui habite ce monde nouveau y chante « un chant nouveau » qui a les tonalités du cantique de Moïse et de l'Agneau. Chant et vie religieuse appartiennent donc à la vision eschatologique qui fait intrinsèquement partie de l'annonce évangélique confiée à toute l'Église. Une Église où manqueraient le chant et la vie religieuse serait soit en gésine soit amputée des signes montrant que sa « fin » est déjà présente dans la figure de ce monde qui passe.

Olivier Manaud, sans mettre en rapport le chant et la vie religieuse, a bien su montrer le lien entre le chant et l'eschatologie dans la vie de l'Église, en faisant « une lecture anagogique » du récit de la Pentecôte, où il s'applique à dégager ce qu'il appelle « l'écho-résonnance » du chœur céleste :

L'Église du Christ est à la fois céleste et terrestre : cela donne une dimension très particulière à la liturgie. Il s'agit, à la fois de s'unir à ce qui se passe au Ciel, et de rendre ce mystère le plus proche possible aux fidèles qui cheminent encore dans la foi. Cette dimension est voulue par Dieu lui-même, qui en a l'initiative. L'incarnation du Verbe est l'expression de cette volonté de Dieu de permettre aux hommes d'avoir part à sa divinité. Aussi la liturgie est-elle une immense action de grâce devant la condescendance de Dieu, et un formidable élan du peuple des sauvés qui se laisse saisir pour entrer dans le mystère divin [...]. L'assemblée témoigne de cette foule immense que nul ne peut dénombrer, décrite dans l'Apocalypse (Ap 7, 9), ce peuple des sauvés racheté par le sang du Christ, et qui se tient en sa présence. L'architecture témoigne des réalités d'en haut par sa reconstitution et sa récapitulation de tout le cosmos : elle préfigure « la cité sainte, la Jérusalem nouvelle » (Ap 21, 2), qui descend du ciel d'auprès de Dieu. Et enfin la musique fait écho à ce « cantique nouveau » (Ap 5, 9 ; 14, 3) qui est chanté autour du trône de l'Agneau.

Cette tradition de communion avec la liturgie céleste s'enracine dans l'expérience vétéro-testamentaire pour se déployer dans la liturgie eucharistique [...]. Ainsi, avec les anges et les archanges, tous chantent : « Saint, saint, saint, le Seigneur ! » Jean Chrysostome souligne que l'harmonie des voix humaines et celle des anges est tissée par l'Esprit Saint lui-même, accordées à l'octave !

« Là-haut des légions d'anges récitent l'invocation liturgique ; ici-bas formant des chœurs dans les églises, les hommes récitent à leur imitation la même invocation. Là-haut les Séraphins font retentir l'hymne Trois fois saint ; ici-bas de la foule des hommes monte le même hymne ; c'est ensemble que les êtres célestes et les êtres terrestres forment une assemblée de fête : c'est une seule action de grâce, une seule allégresse, un seul chœur joyeux. Ce chœur, en effet,

c'est l'ineffable condescendance du Maître qui l'a formé, c'est l'Esprit Saint qui lui a donné sa cohésion. C'est la complaisance du Père qui en a accordé les voix à l'octave. Aussi est-ce d'en haut que lui vient l'eurythmie de ses chants. Que touché par la Trinité comme par un archet, il résonne du chant agréable et bienheureux, de la mélodie angélique, de la symphonie ininterrompue. C'est le résultat de votre zèle ici. C'est le fruit de votre rassemblement⁷. »⁸

De chant en chant, jusqu'au banquet de Dieu *La prière eucharistique comme prière d'enchantement*

Pour finir, je voudrais m'efforcer d'entrer dans le mouvement rituel de la prière eucharistique et en découvrir la force d'enchantement et, pour cela, aller de chant en chant jusqu'à l'Amen final où l'assemblée présente devient le sacrement de cette multitude que Jean entrevoit dans l'Apocalypse et qu'il entend chanter les louanges et la gloire de Dieu.

Tout commence avec le dialogue initial entre le prêtre qui officie à l'autel et les fidèles qui, autant que faire se peut, devraient être proches les uns des autres et rassemblés à proximité de l'autel ou dans les premiers rangs de la nef. Tous sont debout. Le prêtre ouvre alors le dialogue : « Le Seigneur soit avec vous ! » L'assemblée répond : « Et avec votre esprit », ce qui renvoie le prêtre à l'Esprit de son ordination pour guider le Peuple de Dieu dans la prière. Le prêtre poursuit : « Élevons notre cœur », passant ainsi du « vous » au « nous », et ce « nous » n'est pas un pluriel mais un singulier : « notre cœur ». Le prêtre se situe donc avec son peuple, et forme un seul cœur avec l'assemblée qui lui répond : « Nous le tournons vers le Seigneur. » La troisième invitation du prêtre dit le motif de la prière : « Rendons

7. JEAN CHRYSOSTOME, *Homélie 1 sur Ozias*, SC 277, Cerf, Paris, 1981, p. 44-47.

8. *Op. cit.*, p. 400...404.

grâce au Seigneur notre Dieu ». Il s'agit donc bien de faire eucharistie, de rendre grâce au Seigneur notre Dieu, ce qui emporte l'adhésion de toute l'assemblée qui répond d'un seul cœur : « Cela est juste et bon. »

J'ai suffisamment insisté précédemment sur l'importance du chant pour « édifier » l'Église et signifier l'avènement des temps nouveaux pour ne plus avoir à le redire ici. Par contre, il me paraît utile de citer un passage de la *Présentation Générale du Missel Romain* qui en traite à propos des dialogues entre le prêtre et l'assemblée :

En choisissant les parties qui seront effectivement chantées, on donnera la priorité à celles qui ont plus d'importance, et surtout qui doivent être chantées par le prêtre ou les ministres, avec réponse du peuple, ou qui doivent être prononcées simultanément par le prêtre et par le peuple⁹.

Aucun autre dialogue de la messe n'a autant de poids que le dialogue initial de la prière eucharistique. À trois reprises, le prêtre s'adresse au peuple pour l'appeler à se rendre le plus possible présent au mystère qui est célébré. La triple réponse du peuple a pour but de le mettre à niveau, c'est-à-dire à la hauteur où il doit élever le cœur pour bientôt chanter à pleine voix le trisagion avec les anges et tous les saints.

Après ce dialogue solennel entre le prêtre et l'assemblée, la préface arrive tout naturellement. Il ne devrait pas y avoir d'intervalle prolongé entre ce dialogue et la préface. Le « cela est juste et bon » de l'assemblée dit non seulement qu'elle est disposée à faire eucharistie, mais qu'elle le désire d'un grand désir. Ce n'est pas le moment pour le prêtre de chercher la bonne page. Le missel doit avoir été préparé avant la messe de telle sorte que le célébrant enchaîne sans attendre le « Vraiment il est juste et bon de te rendre grâce... » qui ouvre

9. PGMR 19.

la préface, autant que possible en la chantant puisqu'elle est, dans son contenu même, le mémorial des merveilles de Dieu.

Certes, la *PGMR* ne rend pas obligatoire le chant de la Préface, comme d'ailleurs aucun chant de la messe. Cependant, comme nous l'avons dit, le chant appartient à la sacramentalité de l'eucharistie. Il n'est pas à mettre au compte de sa validité, mais de sa puissance de faire signe : signe de l'eschatologie déjà réalisée. Il est évident qu'un prêtre qui n'a pas reçu le don de chanter ne doit pas infliger à l'assemblée le chant d'une préface qui susciterait la pitié plus que l'enthousiasme. Mieux vaut alors la proclamer avec la dignité qui convient. On peut aussi penser qu'il vaut mieux réserver le chant de la préface au dimanche et aux jours de fête pour les distinguer des jours ordinaires, ce qui est une manière de rappeler que l'eucharistie est tout à la fois le banquet du Royaume et le pain de la route. Quoi qu'il en soit, le prêtre qui préside la célébration doit exercer son ministère de telle sorte que, soit en chantant la préface soit en la proclamant, il incite l'assemblée présente à chanter le *Sanctus* avec les anges et tous les saints.

Le contenu même du *Sanctus* indique dans quel esprit il convient de le chanter :

. C'est un chant de profonde adoration du Dieu trois fois saint. Isaïe tremblait en entendant les séraphins se crier l'un à l'autre : « Saint, saint, saint est le Seigneur. Sa gloire emplit toute la terre ! » (Is 6, 3).

. C'est un chant de profonde admiration devant la gloire de Dieu qui remplit le ciel et la terre (Ps 18 et 148).

. C'est l'exclamation d'une foule en liesse, heureuse d'accueillir son Seigneur : « Hosanna ! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! » (Mt 21, 9).

Autant le récitatif de la préface est modéré, autant il invite à un *Sanctus* qui peut s'en différencier dans une

expression allant de la plus grande sobriété à la majesté la plus céleste, la plus sonore et la plus haute.

Ce qui doit retenir toute notre attention et qu'il faudrait absolument respecter, c'est l'enchaînement qui va du dialogue initial à la préface et de la préface au *Sanctus*. Cet ensemble constitue la première partie de la Prière Eucharistique et se caractérise par un climat de grand émerveillement qui saisit toute l'assemblée de prière, en présence du Dieu éternel et tout-puissant.

Ce qui suit et forme la deuxième partie de la prière eucharistique est davantage placé dans un climat de recueillement. Beaucoup s'agenouillent à ce moment-là. Après l'acclamation fervente et sonore du *Sanctus*, un léger temps de respiration silencieuse serait bienvenu avant que le prêtre reprenne la parole. Qu'il ne craigne pas alors d'ajuster le ton de sa voix pour aider l'assemblée à se recueillir dans une prière intériorisée et à se rendre vraiment présente au mémorial des merveilles de Dieu qui va jusqu'à son suprême accomplissement. Il veillera en particulier à ce que l'épiclese de consécration ne soit pas étranglée entre les paroles qui la précèdent et celles qui la suivent. L'édition du Missel prévoit une cantillation de l'épiclese seulement pour la Prière Eucharistique I, mais rien n'empêche par exemple de dire doucement et *recto tono* l'épiclese des autres prières eucharistiques.

Pareillement, le Missel propose une cantillation du récit de l'Institution pour les prières eucharistiques I, II, III, et IV. Par contre, il ne propose rien pour les autres prières eucharistiques. Cela n'empêche pas de le dire là aussi *recto tono* et doucement, en cantillant seulement les paroles : « Prenez et mangez-en tous... Prenez et buvez-en tous... ». Après le récit de l'Institution, le prêtre et, à son exemple, toute l'assemblée, s'inclinent profondément en signe d'adoration du Corps et du Sang du Christ présents dans le sacrement de l'autel. Puis le prêtre invite l'assemblée à reconnaître et acclamer

la grandeur du mystère de la foi. Si le récit de l'Institution a été cantillé, en tout ou en partie, le chant de l'acclamation arrive tout naturellement. Pour que les fidèles puissent s'y unir facilement, il faut préférer le choix d'une mélodie bien connue à une mélodie qui l'est moins.

Après cette acclamation au Seigneur Jésus, là encore, un léger instant de respiration silencieuse serait sans doute bienvenu, avant que le prêtre enchaîne la suite de la prière eucharistique (anamnèse, offrande, intercessions) qui, de nouveau, s'adresse au Père. Comme il a été dit précédemment, il est très souhaitable que le prêtre trouve le ton juste qui favorise la prière intérieure des fidèles. Il évitera autant que possible de prendre un ton théâtral et, d'un bout à l'autre de la prière eucharistique, il veillera à tenir son regard en direction de l'autel plutôt que vers l'assemblée.

La dernière intercession de toutes les prières eucharistiques achemine les fidèles présents à la communion avec la Vierge Marie et tous les saints du ciel. Puis le prêtre prend la patène et le calice, et les élève en disant la grande doxologie qui est ratifiée par le peuple et conclut toutes les prières eucharistiques : « Par lui, avec lui, et en lui, à toi, Dieu le Père tout-puissant, dans l'unité du Saint-Esprit, tout honneur et toute gloire pour les siècles des siècles. » On retrouve ici quelque chose qui est apparenté à la première partie de la prière eucharistique, mais la tonalité qui s'en dégage est plus que l'émerveillement. C'est un sommet d'action de grâce à la gloire du Dieu trois fois saint. Le recueillement qui s'impose dans la deuxième partie de la prière ouvre à l'ultime exclamation de l'assemblée en prière : « AMEN ! » Ce ne doit pas être un « Amen » timide, dit du bout des lèvres. Ce doit être un AMEN qui monte du fond des cœurs, qui retentit et qu'on entend clairement. « Il ne constitue pas simplement la conclusion d'une prière, il est l'expression de la communion de toute l'*ecclesia*, la manifestation de son élan

vers le mystère divin¹⁰. » Si la première partie de la prière eucharistique appelle le chant, a fortiori la doxologie finale et son AMEN qui est le plus dense et le plus solennel de toute la liturgie de l'Église. La sainte Eucharistie nous conduit ainsi de hauteur en hauteur, de dialogue en dialogue, d'émerveillement en recueillement, d'acclamation en adoration, de chants avec les anges aux chants avec les saints, à la louange et à la gloire de Dieu.

*Olivier Quenardel, ocsso
Abbé de Cîteaux*

10. Olivier MANAUD, *La musique liturgique édifie l'Église*, Téqui 2013, p. 465.